

## MAIRIE DE PANAZOL - HAUTE-VIENNE

### ARRÊTÉ 2020-164 PORTANT AUTORISATION DE TRAVAUX D'ÉLAGAGE ET DE BROUAGE AU SOL D'UNE ZONE SANCTUAIRE SITUÉE SUR LES BORDS DE VIENNE

#### LE MAIRE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de l'Environnement ;
- Vu la demande en date du 22 septembre 2020 formulée par l'entreprise ENEDIS pour l'exécution de travaux de broyage et d'élagage au sol d'une zone sanctuaire (sous la ligne HTA) située sur les bords de Vienne ;

Considérant qu'il convient de règlementer provisoirement, pour des raisons de sécurité, l'accès aux parcelles communales de la zone sanctuaire des Bords de Vienne, **du lundi 5 octobre de 8<sup>h</sup>00 au vendredi 9 octobre 2020 à 18<sup>h</sup>00.**

#### ARRÊTE :

**ARTICLE 1 :** L'entreprise BARGET est autorisée à accéder sur les parcelles communales et d'effectuer les travaux d'élagage et de broyage au sol d'une zone sanctuaire située sur les Bords de Vienne **du lundi 5 octobre de 8<sup>h</sup>00 au vendredi 9 octobre 2020 à 18<sup>h</sup>00**, en fonction de l'avancement des travaux ;

**ARTICLE 2 :** Les travaux seront supervisés par le représentant de l'ONF Monsieur Zacharie Mainguy ;

**ARTICLE 3 :** L'entreprise BARGET est chargée d'apposer et d'entretenir la signalisation réglementaire sur le chantier ;

**ARTICLE 4°:** Monsieur le Maire de la commune de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi qu'au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

Fait à PANAZOL, le 29 septembre 2020

Le Maire,

**Fabien DOUCET.**



Publié en Mairie le 2.10.2020.....